



## Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6999<sup>e</sup> séance

Lundi 15 juillet 2013, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> DiCarlo . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Musayev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Bertoux
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Ahmad Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Kadangha-Bariki

### Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Non-prolifération**

#### **Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Quinlan.

**M. Quinlan** (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité créé par la résolution 1737 (2006), conformément au paragraphe 18 h) de ladite résolution. Le présent rapport porte sur une période prolongée – du 6 mars au 15 juillet. En raison de sa longueur, je donnerai lecture d'une version abrégée. Le texte complet du rapport sera affiché sous peu sur le site Web du Comité.

En premier lieu, je voudrais faire au Conseil le point des progrès réalisés par le Comité sur un certain nombre de questions figurant dans mon rapport du 6 mars (voir S/PV.6930). En mars, j'avais signalé que le Comité examinait les réponses appropriées à donner à la conclusion unanime à laquelle le Groupe d'experts était parvenu dans son rapport du 11 janvier 2013 selon laquelle le lancement par l'Iran des missiles Shahab 1 et Shahab 3 durant les exercices « Grand Prophète VII » constituait une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Le 12 avril, le Comité a demandé par écrit à l'Iran de répondre dans les 15 jours à la conclusion du Groupe. À ce jour hélas, l'Iran n'a toujours pas répondu. Le Comité note que, subséquemment, le 28 juin le Président du Conseil de sécurité a contacté la Mission iranienne pour savoir s'il fallait attendre une réponse.

À l'heure actuelle, le Comité examine d'autres mesures de suivi, dont la publication d'une notice d'aide à l'application des résolutions sur le programme interdit de missiles balistiques de l'Iran. Plusieurs membres du Comité ont exprimé l'opinion que, comme l'a confirmé

le Groupe d'experts, ces lancements constituent une violation manifeste de la résolution 1929 (2010) et qu'en conséquence, tous les États Membres doivent redoubler d'efforts pour appliquer les sanctions relatives au programme de missiles balistiques de l'Iran. À ce stade, certains membres du Comité ne partagent pas cet avis. Le Comité a l'intention de procéder à une mise à jour sur cette question dans son prochain rapport trimestriel.

J'ai également fait état d'un incident signalé par un État Membre, à propos de l'interception en janvier d'un navire soupçonné de transporter, depuis l'Iran, des armes illicites vers ledit État Membre. Le Groupe d'experts a soumis au Comité son rapport sur l'enquête qu'il a faite sur cet incident le 22 avril, et le Comité a tenu des consultations le 29 avril pour examiner ce rapport dans lequel les experts sont parvenus à la conclusion que cet incident constituait une violation ou une violation probable du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Plusieurs membres du Comité ont déclaré que les preuves présentés dans ce rapport suffisaient pour affirmer que l'Iran enfreignait ses obligations et montrer que l'Iran se soustrayait systématiquement aux sanctions en faisant passer des armes en contrebande au Moyen-Orient. D'autres membres du Comité ont dit qu'en l'absence de preuves plus manifestes sur la provenance des armes – des documents par exemple – rien ne justifiait une conclusion définitive. Le Comité a convenu d'adresser une lettre à l'Iran pour lui signifier la conclusion du Groupe d'experts, en exprimant les préoccupations de ce dernier et en demandant une réponse. Cette lettre, envoyée le 21 mai, demandait à l'Iran de répondre dans les 15 jours, mais je suis au regret d'informer le Conseil qu'à ce jour, l'Iran n'a pas répondu à cette lettre non plus.

Le Comité continue d'examiner la façon de répondre – si tant est qu'il décide de le faire – à la compilation faite par le Groupe d'experts des déclarations publiques faites par les responsables iraniens et les bénéficiaires présumés de l'assistance militaire iranienne, dont le Jihad islamique palestinien, le Hamas et le Hezbollah, concernant les violations potentielles du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Si certains membres du Comité ont jugé utile de connaître la position officielle de l'Iran sur la question, d'autres ont estimé que, en l'absence de preuves physiques irréfutables telles que des armes saisies ou du matériel connexe, une telle lettre serait prématurée. Le Groupe d'experts enquête actuellement sur la teneur de ces déclarations afin de déterminer s'il existe des

preuves irréfutables, et le Comité attend avec intérêt de recevoir ce rapport en temps voulu.

Au cours de la présente période considérée, le Comité a reçu des communications de plusieurs États Membres sur les mesures qu'ils avaient prises pour appliquer les mesures pertinentes du Conseil de sécurité. Plus de détails figurent dans le rapport complet.

Lors des consultations tenues le 28 mai, la coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport final du Groupe pour l'année 2013, qui a depuis été publié sous la cote S/2013/331. Dans l'exposé qu'elle a présenté au Comité, elle a insisté sur le fait que l'Iran continuait à rechercher des articles pour ses activités interdites auprès de l'étranger en utilisant des méthodes d'achat multiples et de plus en plus complexes, notamment à l'aide de sociétés écrans, d'intermédiaires et de documents falsifiés. Elle a rappelé également la conclusion à laquelle le Groupe d'experts était parvenue, à savoir que l'Iran continue de dépendre d'importations de l'étranger de composantes clés de son programme nucléaire et de missiles interdit, ce qui montre que les sanctions gardent toute leur pertinence.

Le Comité a poursuivi ses délibérations sur le rapport du Groupe d'experts dans le cadre de consultations tenues le 17 juin, lorsqu'il a examiné en détail les recommandations faites par le Groupe d'experts dans le rapport. Le Comité examine actuellement les réponses proposées à ces recommandations, dont l'application des recommandations qui font consensus au sein du Comité.

S'agissant du Groupe d'experts, j'ai le plaisir de signaler que, à la suite de la décision prise par le Conseil dans la résolution 2105 (2013) en date du 5 juin de proroger le mandat du Groupe jusqu'au 9 juillet 2014, le Secrétariat a désormais finalisé les mesures administratives relatives à la nomination des experts.

J'ai le plaisir de signaler que le 21 mars, le Comité a adopté son programme de travail pour le premier semestre de 2013, qui a été porté à l'attention du Conseil le 26 mars. Le Comité a déjà pris les mesures nécessaires à l'application de ce document, notamment en mettant à jour deux documents importants : le manuel décrivant l'application par les États des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010); et la fiche d'information sur le Comité et son Groupe d'experts. Cette fiche a été portée à l'attention des États Membres au moyen d'une note verbale en date du 30

avril. Ces deux documents sont disponibles sur le site Web du Comité.

Le 24 juin, conformément également à son programme de travail, le Comité a tenu, avec l'assistance de son Groupe d'experts, une séance d'information publique sur le travail réalisé par le Comité lui-même et son Groupe d'experts. Cette séance d'information a été l'occasion – importante – de faire connaître à l'ensemble des États Membres les activités du Comité, et de faire en sorte que son mode de fonctionnement soit plus accessible et plus transparent. À cet égard, je suis heureux de signaler que plus de 100 représentants ont assisté à cette séance et que nos exposés ont été suivis d'un échange de questions-réponses dynamique. Il me semble que cette séance a été d'une grande utilité tant pour les participants que pour le Comité, et je continuerai à chercher toutes les occasions d'avoir de tels échanges.

Le 26 mars, le Comité a reçu du coordonnateur de la radiation des listes une demande de radiation de la First East Export Bank, une entité actuellement inscrite sur la Liste récapitulative du Comité. Ce dernier est actuellement saisi d'une proposition reçue le 7 juin relative à la désignation d'une entité conformément au paragraphe 26 de la résolution 1929 (2010).

J'ai mentionné dans mon dernier rapport une demande en suspens cherchant à exempter un individu désigné de l'interdiction de voyager afin qu'il puisse assister à la conférence de haut niveau de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Saint-Petersbourg en juin. J'informe le Conseil que le Comité a accordé cette requête, mais n'a pas accepté une requête subséquente demandant que cet individu soit également exempté afin de participer au Forum des pays exportateurs de gaz, tenu à Moscou en juillet. Le Comité a également rejeté une demande de dérogation concernant l'interdiction de voyager pesant sur une deuxième invitée à assister à la conférence de l'AIEA en juin à Saint-Petersbourg.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu une notification au titre du paragraphe 5 c) de la résolution 1737 (2006) concernant la fourniture de sources de rayonnements ionisants destinées à être utilisées pour contrôler la qualité des joints soudés de conduites de gaz; et une notification au titre du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007) concernant des paiements effectués en vertu d'un contrat conclu avant l'inscription d'une personne ou entité sur la liste.

Enfin, je tiens de nouveau à appeler tous les États Membres à fournir volontairement des informations d'identification supplémentaires concernant les personnes et entités inscrites sur les listes. Ces informations sont absolument essentielles à la bonne mise en œuvre des mesures de sanctions.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je remercie l'Ambassadeur Gary Quinlan d'avoir présenté le rapport trimestriel sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Le Comité joue un rôle essentiel pour garantir le respect des mesures imposées à l'Iran, et il est donc important qu'il conserve une relation étroite avec les États Membres. À cet égard, nous nous félicitons de la séance d'information publique qui a eu lieu le 24 juin, et encourageons le Comité à continuer de répondre aux demandes qu'il reçoit des États Membres et des organisations internationales.

En outre, nous pensons que le Conseil de sécurité doit continuer de veiller à ce que les instances d'application des sanctions soient plus efficaces et plus transparentes, et soient dotées d'un mécanisme approprié de suivi et d'examen des mesures prises. À cet égard, nous pensons qu'il faut encore améliorer la qualité de la liste des personnes et entités visées par les sanctions. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé par le Président du Comité aux États pour qu'ils fournissent, de manière volontaire, des informations supplémentaires afin de permettre l'identification correcte de ces personnes et entités.

Je voudrais souligner brièvement trois points concernant le programme nucléaire iranien.

Premièrement, je tiens à réaffirmer le droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. C'est une position de principe que nous avons déjà exprimée au Conseil et dans d'autres instances pertinentes. Dans le même temps, l'Argentine réaffirme son attachement historique à la non-prolifération des armes de destruction massive, et estime que la communauté internationale doit prendre toute la mesure de l'importance du régime de non-prolifération nucléaire et de sa pierre angulaire,

à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, je souhaite évoquer le tout récent rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en date du 22 mai, qui a été transmis au Conseil. À ce propos, nous partageons l'évaluation du Directeur général, ainsi que sa préoccupation quant à l'absence de progrès concernant la clarification des questions non résolues et au manque de coopération de la part de l'Iran. Nous estimons qu'il est essentiel que l'Iran coopère de manière active avec l'Agence, fournisse toutes les informations nécessaires concernant son programme nucléaire, et donne accès à toutes les zones nécessaires afin de permettre une vérification efficace. En ce sens, il importe que l'Iran prenne les mesures nécessaires afin d'honorer pleinement ses obligations, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Enfin, l'Argentine pense qu'il est essentiel de continuer à chercher une solution par le dialogue afin de s'assurer de la nature pacifique du programme nucléaire iranien. C'est pourquoi nous encourageons les parties à poursuivre leurs efforts à cet égard. Par ailleurs, nous pensons que l'Iran doit adopter et mettre en œuvre une «approche structurée» pour résoudre les questions en suspens, conformément à l'appel lancé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dans sa résolution de septembre 2012. Nous regrettons qu'aucun progrès substantiel n'ait été accompli, en dépit de plusieurs cycles de négociations entre l'AIEA et l'Iran depuis l'adoption de ladite résolution. Nous espérons que la poursuite des réunions périodiques entre l'Iran et l'AIEA produira des résultats concrets fondés sur une «approche structurée» afin d'entamer le processus de règlement des questions en suspens.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité créé par la résolution 1737 (2006), sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Quinlan, ainsi que le Groupe d'experts, pour leur travail d'appui à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran.

À l'instar d'autres membres de la communauté internationale, le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par le programme nucléaire iranien. Depuis notre dernière séance (voir S/PV.6930), les gouvernements des E3+3, d'une part, et l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'autre part, ont rencontré des responsables iraniens pour en discuter, mais l'Iran n'a fait montre d'aucune volonté sur aucun des volets pour répondre aux préoccupations légitimes de la communauté internationale.

Pendant ce temps, 10 ans après le premier rapport de l'AIEA sur l'Iran, ce dernier poursuit sans relâche son programme nucléaire. L'Iran ne poursuit aucun but civil plausible compte tenu de la quantité de matériau enrichi qu'il possède déjà, et ce quelle que soit la quantité qu'il peut produire à présent. L'Iran a violé plusieurs résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité. Pour citer le rapport du Directeur général de l'AIEA publié en mai, il est essentiel et urgent que l'Iran coopère avec l'Agence sur toutes les questions de fond en suspens».

Le Royaume-Uni reste déterminé à trouver une solution pacifique négociée à la question nucléaire. Si, à la suite des récentes élections, l'Iran est prêt à engager des négociations sérieuses sur son programme nucléaire, nous sommes disposés à y répondre de bonne foi. Notre engagement à rechercher un règlement pacifique et diplomatique est sincère. Nous estimons que la proposition relative aux mesures de confiance soumise par les représentants des E3+3 à Almaty est une offre juste et crédible. Nous exhortons l'Iran à s'ouvrir sérieusement au dialogue, mais s'il ne prend pas de mesures positives en vue de répondre aux préoccupations internationales, la pression politique et économique s'intensifiera.

S'agissant des travaux du Comité, nous constatons avec regret que l'Iran continue de violer ses obligations internationales. Le Groupe d'experts – qui, je le rappelle à mes collègues, comprend un expert russe et un expert chinois – est parvenu à la conclusion claire et unanime en janvier que les tirs de missiles balistiques effectués par l'Iran l'année dernière, lors d'exercices militaires réalisés par le Corps des gardiens de la révolution islamique, constituaient une infraction au paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010).

Nous nous félicitons de la lettre que le Comité a adressée à l'Iran en avril pour exprimer sa préoccupation face à cette violation. Nous regrettons que l'Iran ait une fois encore décidé de ne pas y répondre. Nous réitérons notre vue selon laquelle le Comité doit maintenant prendre des mesures appropriées pour riposter à cette violation grave. Il doit chercher à identifier les personnes impliquées dans cette infraction, et préparer une notice d'aide à la mise en œuvre des résolutions pour aider les

États Membres à appliquer les sanctions contre l'Iran relatives aux missiles balistiques.

Selon des informations crédibles, l'Iran fournit un appui militaire et financier considérable au Hezbollah et au régime syrien, en violation de l'embargo de l'ONU sur l'exportation d'armes par l'Iran, comme stipulé dans la résolution 1747 (2007). L'Iran continue de effectuer des transferts illicites d'armes dans la région, comme le montre le rapport du Groupe d'experts sur Gaza, ainsi qu'à des États africains. Il incombe à l'Iran d'apporter stabilité et sécurité à la région. Ses efforts constants pour promouvoir la violence sectaire et l'instabilité dans l'ensemble de la région et au-delà doivent cesser.

Le Royaume-Uni prend également note avec préoccupation des informations transmises dans le rapport du Groupe d'experts sur la saisie d'armes illicites en provenance d'Iran signalée par le Gouvernement yéménite. Les faits présentés dans le rapport confirment qu'il s'agissait d'un nouveau cas de violation des sanctions par l'Iran. Ce transfert risque de mettre en péril la fragile transition au Yémen. Nous appelons le Comité et le Conseil de sécurité à prendre des mesures en conséquence.

Nous nous félicitons du renouvellement du mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire. Le Groupe joue un rôle déterminant d'enquête et de communication de l'information pour le Comité. Le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2013/331) souligne que l'Iran emploie des techniques de plus en plus perfectionnées pour échapper aux sanctions. Cela montre combien le rôle de sensibilisation du Comité est important. Il doit faire plus pour encourager les États Membres à être vigilants et à signaler les incidents afin que les sanctions soient mieux appliquées. Nous devons continuer d'inciter vivement les États Membres à fournir des informations sur les possibles violations des sanctions.

Si les dirigeants iraniens veulent que toutes les sanctions soient levées et permettre à l'Iran de profiter des avantages d'un programme nucléaire civil, ils doivent s'acquitter de leurs obligations internationales et répondre aux préoccupations concernant le programme nucléaire. Comme l'a déclaré récemment le Ministre des affaires étrangères de mon pays, nous attendons de l'Iran qu'il se demande sérieusement s'il veut continuer sur la voie qu'il emprunte actuellement, et se heurter à des pressions et à une mise à l'écart accrues de la part de la communauté internationale, ou s'il veut prendre part à de véritables négociations. Nous

espérons que, suite à l'élection de M. Rohani, l'Iran suivra une ligne de conduite différente à l'avenir – en répondant aux préoccupations internationales relatives à son programme nucléaire, en entretenant des relations constructives avec la communauté internationale et en améliorant le climat politique et la situation des droits de l'homme pour les Iraniens.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Quinlan de son exposé. La Chine apprécie énormément le travail considérable qu'il a réalisé pour faire avancer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du Comité et est prête à coopérer avec son président de façon systématique et régulière afin que toutes les activités liées au Comité progressent.

Cette résolution doit être appliquée dans son intégralité et avec précision; néanmoins, les sanctions ne sont pas l'objectif premier de la résolution. Le Comité et le Groupe d'experts doivent être réceptifs aux efforts diplomatiques pour régler la question nucléaire.

Durant la période à l'examen, les parties ont maintenu des contacts étroits sur les travaux pertinents du Comité, y compris des questions sensibles et complexes. La Chine considère que les parties doivent garder à l'esprit l'objectif de la résolution, de manière mesurée, objective et équilibrée, afin de tenir des discussions concrètes et approfondies et de formuler des conclusions avec prudence.

S'agissant des cas de violations présumées, les enquêtes doivent s'appuyer sur des faits clairs et des preuves solides.

La Chine apprécie énormément les efforts faits par le Groupe d'experts pour préparer son rapport. Nous nous félicitons de la prolongation du mandat du Groupe et continuerons de lui fournir aide et appui. Nous espérons que le Groupe se conformera rigoureusement à son mandat et que, sous la conduite du Comité, il respectera le principe de neutralité et d'objectivité. Dans le même temps, le Conseil et le Comité doivent renforcer le suivi et les directives concernant les activités du Groupe afin de faire en sorte qu'il joue bien le rôle qui lui a été confié.

La question nucléaire influe sur l'autorité du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Le dialogue et la négociation sont le seul moyen approprié et viable de trouver une solution à ce

problème. C'est également ce à quoi aspire l'ensemble de la communauté internationale.

La Chine s'est toujours opposée à l'emploi ou à la menace de la force. Nous ne sommes pas favorables à des pressions accrues sur l'Iran ni à l'imposition de nouvelles sanctions. La Chine a toujours affirmé que la communauté internationale devait régler la question du nucléaire iranien par le dialogue, la coopération et des moyens pacifiques. Les six pays qui prennent part à ce processus ont réaffirmé que cette question devait être réglée de manière progressive et équilibrée, sur la base du respect mutuel, afin de parvenir à une solution globale et durable. Les parties doivent tirer parti de la dynamique positive actuelle et entamer le plus rapidement possible un nouveau cycle de dialogue. Elles doivent aussi promouvoir la confiance et adopter une approche concrète et souple, en prenant dûment en compte les préoccupations de chacun et en élargissant avec énergie le consensus pour faire avancer le dialogue. Dans le même temps, l'Iran doit maintenir et renforcer le dialogue et la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de parvenir à un accord pour régler les questions en suspens.

La Chine continue d'aborder la question du nucléaire iranien de manière objective, juste et responsable. Nous avons fait en sorte que le processus de dialogue se poursuive et progresse. La Chine continuera de travailler avec toutes les parties pour régler cette question par des moyens diplomatiques.

**M. Ilichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Le Comité doit continuer de travailler de manière impartiale et objective en faveur d'une solution politique et diplomatique à la question concernant le programme nucléaire iranien.

Le Comité a travaillé de manière intensive durant la période à l'examen : un programme de travail a été adopté et le rapport final du Groupe d'experts a été examiné (voir S/2013/331), entre autres. Les efforts ont été également poursuivis dans les principaux domaines d'activité du Comité, y compris les enquêtes sur des cas de violations présumées des sanctions, le traitement des informations obtenues et la concertation sur divers projets de documents.

Nous prenons note du travail utile réalisé par le Groupe d'experts pour fournir une assistance concrète

au Comité. Nous avons toujours considéré que le Groupe devait travailler de manière équilibrée et objective et mener ses activités sous la conduite du Comité. En même temps, nous voudrions rappeler que les membres du Groupe agissent à titre personnel, et non national.

S'agissant des enquêtes sur les cas de violations présumées des sanctions, nous tenons à souligner que les conclusions et évaluations du Comité doivent reposer uniquement sur des informations fiables et vérifiables et être le résultat d'une analyse poussée de toutes les circonstances entourant un incident. Il faut éviter les conclusions hâtives non fondées sur des faits.

Nous nous félicitons que le Président iranien élu, M. Hasan Rohani, ait déclaré que l'Iran était disposé à faire preuve d'une plus grande ouverture, y compris en ce qui concerne le programme nucléaire. La transparence du suivi de ce processus est précisément ce que la communauté internationale s'efforce d'assurer par l'intermédiaire des médiateurs internationaux et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous voulons croire que ces intentions seront suivies dans les faits, aussi bien dans le cadre de l'AIEA qu'à la table des négociations réunissant l'Iran et les six médiateurs.

Nous espérons qu'un nouveau cycle de dialogue sur tous les points aura lieu entre les six médiateurs et l'Iran, rapidement après l'entrée en fonction du nouveau Président iranien, d'autant que le travail de fond en vue de parvenir aux premières solutions négociées a déjà été effectué. Il n'existe selon nous pas d'autre solution qu'un règlement politique et diplomatique. Les efforts déployés dans ce domaine doivent être progressifs et réciproques et se conformer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, nous sommes convaincus que les mesures collectives prises par la communauté internationale en vue de régler les problèmes liés au programme nucléaire iranien sont compromises par les actions unilatérales. Dans un certain nombre de cas, ces sanctions sont extraterritoriales par nature, ce qui est catégoriquement inacceptable du point de vue du droit international. La Russie continuera de faire tout son possible pour favoriser le règlement de la situation concernant le programme nucléaire iranien.

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Quinlan pour son exposé ainsi que pour sa présidence efficace du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Le rapport trimestriel qu'il nous a présenté aujourd'hui montre que le Comité continue d'accomplir un travail important, à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité, dans un contexte d'inquiétude persistante quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Le Luxembourg exprime également son appréciation au Groupe d'experts indépendants créé par la résolution 1929 (2010) pour l'appui précieux qu'il fournit aux travaux du Comité 1737. Nous accueillons avec satisfaction son rapport final (voir S/2013/331, annexe), qui est bien documenté et rigoureux d'un point de vue méthodologique. Nous nous réjouissons de la publication de ce rapport comme document du Conseil de sécurité, et nous plaidons fortement pour que les recommandations qu'il contient soient suivies d'effets.

Grâce à ce rapport final, il appert distinctement que derrière l'accumulation des incidents rapportés et la diversité des techniques de contournement utilisées se cache un système sophistiqué de violations persistantes par l'Iran des décisions de la communauté internationale le concernant. C'est l'avis de ma délégation que là où des violations du régime de sanctions sont clairement avérées, une réaction prompte et concrète du Comité des sanctions s'impose. Ne pas réagir, tergiverser, ou passer sous silence la gravité des violations commises, c'est nous dérober à nos responsabilités et nous exposer à perdre notre crédibilité. En revanche, aider le Comité des sanctions à remplir efficacement son rôle de garant de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, c'est contribuer à protéger la communauté internationale des dangers qui pourraient la menacer.

Nous prenons note avec une inquiétude renouvelée des conclusions du dernier rapport (GOV/2013/27) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), publié le 22 mai 2013, concernant la mise en œuvre de l'accord de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est préoccupant que l'Iran persiste à ne pas collaborer comme il se doit avec l'AIEA en vue de définir une approche structurée permettant de procéder aux vérifications requises et de résoudre les questions en suspens concernant la dimension militaire éventuelle de son programme nucléaire. Nous déplorons fortement que les négociations en vue de la conclusion d'un accord sur ce dossier s'enlisent et que la question de l'accès au site militaire de Parchin, notamment, reste pendante.

À cela s'ajoute qu'en contravention de ses obligations internationales, l'Iran poursuit les travaux de

construction du réacteur à eau lourde d'Arak, continue d'accroître ses capacités de production d'uranium enrichi en installant de nouvelles centrifugeuses sur le site de Natanz et poursuit ses activités d'enrichissement à Fordow, accumulant ainsi des stocks qui dépassent de loin les besoins apparents du pays.

Ces développements nous inspirent de vives préoccupations, que nous demandons aux autorités iraniennes de dissiper en s'acquittant de toutes leurs obligations internationales, conformément aux dispositions contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Ce n'est qu'ainsi que la confiance pourra être rétablie.

En même temps, je veux réaffirmer l'attachement du Luxembourg à une solution négociée, basée sur le principe de la double approche qui ouvre la voie au dialogue, exigeant des autorités iraniennes qu'elles s'engagent à apporter des réponses substantielles aux interrogations suscitées par la finalité de leur programme nucléaire.

C'est ce principe qui a présidé, les 26 et 27 février derniers à Almaty, à la reprise du dialogue entre l'Iran et le groupe E3+3, emmené par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Lors du précédent exposé public, le 6 mars dernier, nous nous étions réjouis du fait que cette réunion de février puisse amorcer un nouveau cycle de pourparlers (voir S/PV.6930). Aujourd'hui, nous regrettons que les rencontres subséquentes soient restées infructueuses suite au refus de la partie iranienne de s'engager sur les propositions mises sur la table par le groupe E3+3.

Pour conclure, nous prions instamment les autorités iraniennes, qui viennent d'être renouvelées au niveau de la présidence, de saisir l'occasion qui leur est donnée en accordant enfin une suite favorable à ces propositions du groupe E3+3. Nous leur demandons de participer de manière constructive au processus de négociation en cours. En choisissant cette voie, les nouvelles autorités iraniennes contribueront à donner une vraie substance au dialogue avec la communauté internationale et à poser les jalons d'une solution diplomatique à long terme que nous appelons tous de nos vœux.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé instructif et de la diligence avec laquelle lui-même et son équipe font preuve à la tête du Conseil

de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). En ce qui concerne le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, je souhaite souligner les éléments suivants.

Premièrement, nous saluons l'action du Comité, qui continue d'examiner les demandes d'informations des États Membres et de se pencher sur les présumées violations qu'ils signalent. S'agissant des demandes d'informations des États relatives au régime de sanctions, il importe que le Comité y réponde de manière claire, directe et surtout prompte, conformément à son mandat.

Deuxièmement, eu égard au rapport final du Groupe d'experts (voir S/2013/331, annexe), ma délégation se félicite de la publication de ce document précieux et appuie les recommandations qu'il contient. Nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle il a été publié, car il est selon nous fondamental qu'il soit accessible à tous les États Membres de l'ONU.

D'autre part, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 2105 (2013), qui proroge d'un an le mandat du Groupe d'experts. Le Groupe fournit un appui précieux au Comité. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'incorporation d'un paragraphe sur la question des critères de sélection des experts des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, conformément à la note du Président publiée sous la cote S/2006/997.

Nous avons pris note avec préoccupation du dernier rapport (GOV/2013/27) du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties de l'AIEA en République islamique d'Iran, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est souligné une nouvelle fois dans ce rapport que l'Iran continue d'accélérer son programme nucléaire et que les questions en suspens restent sans solution, notamment celles relatives à la dimension militaire éventuelle de son programme nucléaire. Cette absence de résultats et de progrès dans le cadre du dialogue entre l'Iran et l'AIEA demeure pour nous une source de vive préoccupation et, comme on le sait, une source de grande frustration pour la communauté internationale. Dans le contexte international actuel, l'absence de coopération des autorités iraniennes constitue certainement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Encore une fois, nous exhortons la République islamique d'Iran à adopter des mesures en vue de l'application intégrale de l'accord de garanties et des autres obligations et engagements inhérents au TNP et, surtout, d'autoriser les inspections et de parvenir à un accord sur une approche structurelle.

Enfin, mon pays a suivi avec grand intérêt le processus électoral qui s'est déroulé en Iran en juin. Nous espérons que ce nouveau chapitre dans la vie politique du pays facilitera la coopération avec la communauté internationale. Nous croyons que les problèmes concernant le programme nucléaire de l'Iran doivent se régler par la voie diplomatique. Nous espérons que le Président élu de ce pays, M. Hassan Rowhani, contribuera à faire avancer le dialogue nucléaire. À cet égard, nous attendons avec grand intérêt les résultats des négociations du groupe E3+3 qui se tiendront cette semaine à Bruxelles.

**M. Sahebzada Ahmed Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan pour la présentation de son rapport trimestriel établi conformément à la résolution 1737 (2006).

Le Pakistan continue de croire qu'une solution pacifique et négociée à la question nucléaire iranienne est possible et, surtout, indispensable. Mais il faut que toutes les parties concernées fassent preuve de volonté politique et de flexibilité. Des mesures de confiance réciproques sont nécessaires. C'est en trouvant un équilibre entre sanctions et négociations que l'on facilitera une solution négociée. Nous appelons le Conseil et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) à envisager de revoir les objectifs et la stratégie tels qu'arrêtés dans les résolutions pertinentes.

Nous remercions le Groupe d'experts pour son rapport final (S/2013/331). Nous attendons avec intérêt d'examiner ses recommandations au sein du Comité. Nous partageons également les vues exprimées par les autres membres du Conseil sur la nécessité pour le Groupe d'experts de s'en tenir strictement à son mandat. Les rapports et les recherches du Groupe d'experts doivent être conformes aux normes les plus élevées en matière d'objectivité et d'impartialité. Ses résultats et recommandations doivent toujours reposer sur des preuves fiables.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que l'accord de garanties de l'Iran fournissent le cadre dans lequel sont stipulés les obligations et les droits de l'Iran. Toute voie vers un règlement de la question nucléaire doit reposer sur ces instruments.

Nous exhortons l'Iran à maintenir ses contacts avec l'AIEA et à coopérer pleinement avec elle en

vue de régler toutes les questions en suspens. Nous encourageons également les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) à persévérer sur la voie du dialogue.

Nous notons la reconduction de l'ensemble des experts du Groupe d'experts. L'élargissement de la composition du Groupe d'experts, pour inclure notamment des experts de pays en développement, continue d'être une question importante. La nomination d'experts dans tous les organes subsidiaires du Conseil doit reposer sur des consultations préalables récentes avec le Comité. Le Secrétariat doit respecter le principe de transparence et le processus de recrutement.

**M. Bertoux** (France) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan pour le rapport trimestriel du Comité de sanctions sur l'Iran qu'il vient de présenter. Je remercie également le Groupe d'experts pour le remarquable travail accompli sans lequel l'action du Comité serait impossible.

À cet égard, nous saluons la publication du rapport final des experts (voir S/2013/331). Ce document constitue une source précieuse d'informations relatives aux programmes illicites de l'Iran, et aux moyens utilisés par Téhéran pour contourner les sanctions. Il propose également des recommandations opérationnelles, que le Comité a tout intérêt à mettre en œuvre. Nous espérons que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prendront connaissance de ce rapport et en tireront leurs propres conclusions s'agissant des agissements de l'Iran.

Je salue aussi l'initiative de la présidence d'avoir organisé le 24 juin dernier une réunion d'information du Comité 1737 ouverte à tous les États Membres. Les nombreuses délégations qui y ont assisté, et la diversité des questions qui ont été posées confirment l'intérêt que suscite le travail du Comité de sanctions sur l'Iran. Nous espérons que cette initiative pourra être renouvelée.

Le rapport trimestriel du Comité démontre que l'Iran ne respecte toujours pas ses obligations internationales. Ce pays poursuit ses activités sensibles dans le domaine nucléaire et balistique, ainsi que ses transferts illicites d'armes en violation des résolutions du Conseil.

La France est notamment préoccupée par les violations persistantes par l'Iran de l'embargo sur les armes décidé par la résolution 1747 (2007). Ces violations alimentent la spirale de la violence au Moyen-Orient. À cet égard, la saisie, au large du Yémen, d'une

importante quantité d'armes en provenance d'Iran en février dernier, est un élément à charge supplémentaire s'agissant des activités de déstabilisation que mène aujourd'hui l'Iran dans la région. Le rapport des experts sur cet incident est en effet particulièrement inquiétant : la quantité et la nature des armes saisies par les autorités yéménites (des MANPADS, des lance-roquettes, des explosifs) avaient la capacité de saper le processus politique que vit aujourd'hui le Yémen.

À cela s'ajoutent les rapports que nous avons reçus précédemment au sujet de transferts d'armes d'Iran vers des groupes non-étatiques à Gaza, ainsi que les informations relatives à l'aide croissante que fournit l'Iran, en armes et en personnel, au régime de Bashar Al-Assad, en violation de la résolution 1747 (2007).

L'Iran poursuit également son programme balistique au mépris de la résolution 1929 (2010). L'Iran a mené, en juillet 2012, des tirs de missiles balistiques Shahab 1 et Shahab 3 dans le cadre de l'exercice militaire « Grand Prophète VII ». Le Groupe d'experts a mené une enquête et son rapport conclut sans aucune ambiguïté à une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Le Comité a ensuite demandé des explications à l'Iran par le biais d'un courrier laissé sans réponse par les autorités iraniennes. Le Comité a assez attendu : il doit désormais prendre ses responsabilités, ainsi que les décisions qui s'imposent.

Tous ces incidents s'inscrivent dans un contexte plus large d'absence de coopération de l'Iran avec la communauté internationale. Le Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a remis le 22 mai dernier son rapport (GOV/2013/27) sur la mise en œuvre des garanties en Iran. Ce rapport démontre que Téhéran continue de privilégier la voie du défi à celle du dialogue. Il confirme en effet l'absence totale de progrès s'agissant des questions en suspens, ainsi que sur la possible dimension militaire du programme nucléaire. L'Iran n'a toujours pas autorisé l'Agence à accéder au site de Parchin. Les autorités iraniennes ont par ailleurs décidé d'asphalter une partie du site, ce qui compromet gravement la capacité d'y effectuer des vérifications le jour où l'Agence y aura accès, si ce jour advient. Un autre élément inquiétant est la poursuite des activités d'enrichissement d'uranium à 3,5 % et à 20 % sur les sites de Natanz et Fordow, avec des centrifugeuses toujours plus nombreuses et toujours plus modernes. Enfin, le rapport du Directeur de l'AIEA confirme la poursuite à marche forcée de la construction d'un réacteur à l'eau lourde à Arak, capable de produire

du plutonium, en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Lors du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA qui s'est tenu il y a un mois à peine, le Directeur général a lui-même reconnu que les discussions tournaient en rond en raison de l'absence de coopération de l'Iran. En lien avec nos partenaires des E3+3, nous avons aussi marqué nos graves préoccupations sur cette absence de progrès dans les discussions entre l'Agence et l'Iran. Cette situation ne peut plus durer, et Téhéran doit engager sans plus tarder des discussions de substance avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens, notamment celles portant sur la possible dimension militaire de son programme nucléaire.

Nous sommes bien entendu ouverts au dialogue. Les nombreuses réunions tenues par les E3+3 avec l'Iran en 2012 et en 2013 en témoignent. Mais les discussions sans finalité n'ont pas d'intérêt. En avril, à Almaty, l'Iran a manqué l'occasion de prouver sa bonne volonté en répondant enfin de manière constructive aux propositions équilibrées des E3+3, et aux inquiétudes de la communauté internationale.

Nous avons pris acte de l'élection de M. Rohani, avec qui nous sommes prêts à travailler. Mais, face à une menace à la paix et la sécurité internationales, nous ne pouvons nous payer de mots. L'Iran doit faire des gestes concrets pour établir la confiance en vue d'une pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. C'est la seule manière pour l'Iran de sortir du marasme économique et de l'isolement international dans lesquels sa politique de fuite en avant nucléaire l'a mené.

**M. Kadangha-Bariki (Togo) :** Je remercie l'Ambassadeur Quinlan de son exposé sur les activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006), et je le félicite pour le travail remarquable qu'il accomplit à la tête de ce Comité.

Nous prenons note du rapport du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en date du 22 mai (GOV/2013/27), ainsi que du rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) (S/2013/331, annexe).

En mars passé, les échanges sur la question du nucléaire en République islamique d'Iran (voir S/PV.6930) nous avaient permis de conclure que, dans l'ensemble, la crise de confiance entre ce pays et la communauté

internationale ne cessait de se renforcer. Quatre mois plus tard, la situation n'a pas connu un meilleur sort. Les rapports de l'AIEA et du Groupe d'experts sont sans équivoque : les questions en suspens – telles que l'accès à tous les renseignements, documents, sites, matières et personnels pertinents en Iran – n'ont pas été réglées. Les derniers pourparlers, tenus à Vienne le 15 mai, entre l'AIEA et l'Iran n'ont pas permis de trouver un accord concernant le document sur l'approche structurée. Par ailleurs, l'Agence rapporte que les activités liées à l'enrichissement de l'uranium se sont poursuivies.

Pour ce qui est des autres activités liées à l'enrichissement visées au paragraphe 27 du rapport, l'AIEA indique qu'elle n'a pas obtenu de réponse concrète aux demandes de renseignements descriptifs sur les annonces que l'Iran a faites au sujet de la construction de 10 nouvelles installations d'enrichissement de l'uranium. L'absence de réponse n'est pas sans obscurcir l'horizon de la coopération entre l'Iran et l'AIEA, et il n'est pas étonnant que cette dernière conclue qu'elle n'est pas en mesure de procéder aux vérifications nécessaires ni de faire un rapport complet. Tous ces facteurs, conjugués avec le défaut de coopération nécessaire, ont amené l'Agence à conclure que les activités de l'Iran pourraient avoir des dimensions militaires possibles.

L'érosion de la confiance entre la communauté internationale et l'Iran est essentiellement due à l'insuffisance de coopération de la part de ce dernier. Aussi, le Togo voudrait-il, une fois encore, inviter la République islamique d'Iran à intensifier le dialogue avec l'AIEA et toute la communauté internationale et à permettre l'accès à tous les sites, particulièrement celui de Parchin. Les pourparlers de ces derniers mois entre les cinq membres permanents plus l'Allemagne (P5+1) et l'Iran, visant notamment à amener celui-ci à renoncer à son programme nucléaire et à envoyer son stock d'uranium enrichi à 20 % à l'étranger, n'ont pas abouti. Nous formulons le vœu que les négociations à venir permettent d'enregistrer des avancées dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est important que l'Iran respecte et mette pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Au demeurant, il est bien établi que tous les pays, y compris l'Iran, ont le droit de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce, dans le cadre des accords de garanties de l'AIEA.

Les 15 et 16 mai derniers, le Gouvernement togolais a organisé, de concert avec l'Institut d'études sur

la sécurité, basé en Afrique du Sud, et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est à Lomé, un séminaire régional à l'intention des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale intitulé « Mise en œuvre des mesures de sanctions de l'ONU : enseignements et perspectives ». Cette rencontre a permis à la quinzaine de délégations présentes d'être mieux outillées sur la problématique du nucléaire iranien et d'être instruites sur les meilleures pratiques pour rendre compte de l'application des mesures y relatives. Parallèlement à ce séminaire, le Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010) a tenu des consultations avec les autorités de notre pays. Les échanges ont été francs et fructueux, ce qui dénote de la disponibilité de notre pays à coopérer pleinement avec le Groupe d'experts. Les responsables togolais ont toutefois insisté sur le renforcement des capacités nationales en la matière. Ce dernier aspect est bien traduit dans le paragraphe 136 du rapport du Groupe.

Pour conclure, je voudrais renouveler la gratitude de mon pays aux experts pour le travail fort appréciable qu'ils ont accompli dans le sens du règlement du dossier du nucléaire iranien. Ils viennent d'horizons divers et leur compétence ne peut être mise en doute. Cela renforce notre conviction que le Conseil doit, plus que jamais, accorder davantage de prix, non seulement au critère de la compétence, mais également à la répartition géographique lorsqu'il s'agit de la nomination des membres des organes subsidiaires.

**M. Kim Sook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Gary Quinlan de l'exposé qu'il vient de nous présenter sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je salue son leadership à la tête de cet important comité.

Bien que j'apprécie les efforts que les parties en présence ont déployés pour parvenir à un accord sur le libellé du rapport du Groupe d'experts (voir S/2013/331, annexe), je suis déçu par l'absence de consensus. J'espère en outre que les prochains exposés seront présentés dans les délais prescrits par les résolutions pertinentes du Conseil. À la dernière séance d'information sur la question, au début du mois de mars (voir S/PV.6930), ma délégation avait exprimé avec d'autres certaines inquiétudes à l'égard des questions abordées dans le rapport présenté aujourd'hui. Il est toutefois regrettable de constater que peu de progrès ont été enregistrés ces quatre derniers mois.

Premièrement, concernant les tirs iraniens de missiles balistiques effectués en juillet de l'année dernière, nous ne voyons aucune raison de remettre en cause la conclusion du Groupe d'experts selon laquelle ces lancements constituent une violation de la résolution 1929 (2010). Par ailleurs, l'Iran n'a pas répondu à la lettre que le Comité lui a envoyée sur le sujet. Il est toutefois regrettable que le Comité ne soit pas parvenu à un accord sur une question aussi importante et tranchée. Un an déjà s'est écoulé depuis cette infraction. Il est temps que le Comité envisage de prendre des mesures de suivi, et notamment d'émettre une notice d'aide à l'application des résolutions.

Deuxièmement, l'Iran n'a pas non plus répondu à la lettre envoyée le 21 mai au sujet de l'incident signalé dans le rapport du Groupe d'expert concernant le transfert illicite d'armes vers le Yémen. Nous rappelons que l'Iran a envoyé une lettre au Conseil en février, déclarant qu'il était prêt à coopérer pleinement et à fournir les informations nécessaires à l'enquête sur cette affaire. Le silence de l'Iran ne contribue guère à démontrer sa volonté de gagner la confiance de la communauté internationale.

Troisièmement, la fourniture d'une assistance militaire dans la bande de Gaza est un autre sujet de grave préoccupation, car elle risque indéniablement de miner la stabilité régionale. Nous devons continuer de prêter attention à ces questions et rester vigilants.

Nous accueillons favorablement le rapport final du Groupe d'experts, qui offre une analyse utile des efforts visant à entraver les programmes nucléaires et de missiles balistiques de l'Iran. Cependant, les incidents et les faits qu'il décrit indiquent qu'il nous reste encore beaucoup à faire. Nous sommes notamment préoccupés par le fait que l'Iran poursuive ses activités prohibées en se procurant des articles à l'étranger et en utilisant des méthodes complexes pour contourner les sanctions, telles que le recours à des sociétés écrans, à des intermédiaires et à de faux documents. Le rapport final va aider les États Membres à déceler et à corriger les faiblesses que l'Iran est susceptible d'exploiter. Les recommandations du Groupe sont prudentes et comprennent des mesures proportionnées. Les recommandations doivent être mises en œuvre par le Comité en temps voulu.

Nous considérons que la réunion d'information publique, organisée le 24 juin par le Comité, a été un succès et qu'elle contribuera à faciliter les efforts de mise en œuvre des États Membres. Nous espérons que de telles réunions seront organisées plus régulièrement.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne ont déployé des efforts inlassables pour nouer le dialogue avec l'Iran sur son programme nucléaire et ouvrir la voie à des négociations pacifiques. Nous espérons que l'Iran répondra de manière plus constructive à cette proposition. Elle ne peut pas être valable indéfiniment.

Les pourparlers entre l'AIEA et l'Iran tournent en rond. Nous appelons le Gouvernement iranien à établir le dialogue avec l'AIEA et à coopérer sans plus tarder au sujet des dimensions militaires de son programme nucléaire, du développement de ses capacités d'enrichissement et des activités qui empêchent l'AIEA de procéder à des vérifications sur le site de Parchin.

L'Iran doit se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA. L'Iran doit prendre des mesures extraordinaires pour rétablir la confiance perdue de la communauté internationale dans le caractère pacifique de son programme nucléaire.

**M. Musayev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier l'Ambassadeur Quinlan pour son action en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et d'avoir présenté le rapport du Comité.

L'Azerbaïdjan accorde une grande importance à l'action menée par le Comité aux fins de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et afin de trouver à ce problème une solution diplomatique qui soit fondée sur le droit international. Il est essentiel de poursuivre le dialogue et la coopération en ce qui concerne les questions sur lesquelles il est urgent de réaliser des progrès, pour la stabilité de la région.

Durant la période à l'examen, le Comité a reçu un certain nombre d'informations de la part d'États Membres sur les mesures prises dans le cadre de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur l'action entreprise concernant les incidents signalés. Nous appuyons l'appel adressé par le Président du Comité à tous les États Membres pour qu'ils coopèrent avec le Comité et le Groupe d'experts en fournissant des informations sur des mesures d'application. Le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts sur les résultats de l'enquête que celui-ci a mené sur un incident survenu en janvier 2013, signalé par un État Membre. Il est essentiel que tous les cas et incidents soient examinés de manière impartiale et objective et que des mesures appropriées soient

envisagées en s'appuyant sur des éléments de preuve crédibles et basés sur des faits.

Le Comité doit poursuivre ses efforts pour aider les États à appliquer les décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous félicitons le Comité d'avoir organisé une réunion d'information publique pour fournir des informations sur les travaux du Comité et du Groupe d'experts. Cette réunion fut une occasion importante de dialoguer avec les Membres de l'ONU et de rendre les travaux du Comité plus accessibles et plus transparents. Nous appuyons la volonté du Président du Comité de continuer de rechercher de nouvelles occasions semblables de dialoguer.

Nous prenons également acte des visites effectuées par le Groupe d'experts dans plusieurs États Membres pour débattre de questions relevant du mandat du Groupe ainsi que de la participation de ses experts à un certain nombre d'ateliers durant la période à l'examen. Le Groupe d'experts doit poursuivre ses activités de sensibilisation, qui jouent un rôle important dans l'augmentation du nombre de rapports des États Membres sur l'application des dispositions des résolutions.

Durant la période à l'examen, la République islamique d'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont tenu un nouveau cycle de pourparlers à Vienne, le 15 juin, dans le but de mettre la dernière main au document sur l'approche structurée. Néanmoins, d'après le rapport du Conseil des gouverneurs de l'AIEA du 22 mai, aucun accord n'a été trouvé et il n'a pas été possible d'entamer des travaux de fond sur le règlement des questions en suspens. Il est important que le Gouvernement iranien poursuive ses efforts pour établir la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. La poursuite du dialogue et des discussions durant la période à l'examen est encourageante. Nous espérons que des efforts diplomatiques contribueront à faire réellement progresser les pourparlers et à faire avancer le règlement de ce problème.

**M. Loulichki** (Maroc) : Je voudrais en premier lieu remercier notre collègue, l'Ambassadeur Gary Francis Quinlan pour son rapport périodique exhaustif sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je voudrais aussi remercier le Groupe d'experts établi en vertu du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010) et l'encourager à continuer, sous l'égide du Comité, à participer aux différentes activités

se rapportant au mandat du Comité et, surtout, à poursuivre le dialogue établi avec les États Membres au cours des visites qu'il effectue dans les pays concernés.

Le rapport qui nous a été présenté aujourd'hui démontre que le Comité continue d'examiner tous les cas qui lui sont renvoyés, notamment le rapport du Groupe d'experts sur des faits qui mettent en jeu le respect des dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, ainsi que la paix et la sécurité régionales. Nous espérons que le Comité continuera de bénéficier de la coopération des États Membres et du professionnalisme et de l'impartialité du Groupe d'experts dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par le Conseil. Nous appelons le Comité à continuer de mettre à disposition des États Membres toutes les informations et toutes les clarifications visant à faciliter la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil. Nous prenons note à cet effet de la publication de la fiche d'information sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et son Groupe d'experts, ainsi que de la note d'information décrivant la mise en œuvre par les États des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010).

Je voudrais féliciter le Groupe d'experts pour la qualité de son rapport final et appeler à la poursuite de l'examen de ce rapport et, plus particulièrement, des recommandations qu'il contient afin de parvenir à des conclusions consensuelles sur leur application.

Dans le résumé de son rapport du 23 mai dernier, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué que, malgré l'intensification du dialogue avec la République islamique d'Iran depuis janvier 2012, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le document relatif à l'approche structurée pour régler les questions en suspens concernant les possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Nous espérons, à la lumière des derniers développements en République islamique d'Iran, que ce pays et l'AIEA trouveront rapidement un accord pour entamer des travaux de fond sur ces questions. En tant que seule institution compétente en matière de garanties, l'AIEA doit bénéficier de toute la coopération nécessaire afin d'avancer concrètement sur les questions en suspens.

Partant de notre attachement constant au dialogue et à la négociation pour le règlement pacifique des différends, quelle que soit leur nature, leur complexité ou leur sensibilité, nous nous réjouissons de la poursuite des pourparlers entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1),

en espérant que ce dialogue engagé permettra d'avancer vers une solution agréable aux parties. Il est de la plus haute importance de prévenir tout affaiblissement du régime de non-prolifération et d'œuvrer pour s'assurer que tous les États se conforment à leurs obligations conventionnelles en matière de garanties. La force et l'impact du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que la poursuite de l'objectif stratégique du désarmement nucléaire demeurent tributaires du respect par tous les États des obligations découlant de cet instrument fondamental.

Mon pays demeure attaché à l'objectif global du désarmement nucléaire, comme il continue à reconnaître le droit de tout État à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Le régime de non-prolifération repose sur un délicat équilibre entre droits et obligations des États; un équilibre qu'il importe de protéger, de préserver et de renforcer à travers le plein respect de ces dispositions.

**M. Gasana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également l'Ambassadeur Gary Quinlan de la présentation de son rapport trimestriel et le félicite de la qualité de son travail à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qui n'a rien d'une tâche facile. Nous apprécions tout particulièrement la transparence dont il fait preuve en tant que Président du Comité, comme en témoigne l'organisation le 17 juin d'une séance d'information ouverte à l'ensemble des États Membres de l'ONU pour expliquer la manière dont travaille le Comité et débattre des moyens d'appliquer efficacement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran.

Le Rwanda prend note du dernier rapport du Groupe d'experts (voir S/2013/331, annexe). Nous espérons que celui-ci continuera d'aider le Comité 1737 concernant la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'Iran. Nous accueillons avec satisfaction les activités de communication entreprises par le Groupe, et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de manière indépendante, objective, transparente et impartiale.

Nous réaffirmons qu'il est fondamental de mettre en œuvre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous estimons donc que chaque pays a le droit

de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, il est crucial que l'Iran prenne toutes les mesures qui s'imposent pour prouver à la communauté internationale la nature pacifique de son programme nucléaire. Une telle démarche visant à susciter la confiance est le seul moyen de faire en sorte que l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale lèvent les sanctions économiques qui continuent de faire du tort au peuple iranien.

Nous regrettons que l'Iran ait déclaré ne pas reconnaître la légitimité du Comité 1737 et refuse de ce fait de collaborer avec lui. Nous estimons qu'à l'heure actuelle, il serait prudent que le Comité s'abstienne de prendre de nouvelles mesures contre l'Iran, et nous appelons le Conseil à entrer en contact avec les nouveaux dirigeants iraniens alors que le nouveau Président a promis de suivre une politique plus pacifique et de faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne le programme nucléaire.

Je termine en réaffirmant notre conviction qu'une solution diplomatique et politique à la crise du nucléaire iranien peut être trouvée sur la base du dialogue et de la négociation, notamment avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. Nous engageons les deux parties à reprendre les pourparlers, qui sont probablement le seul moyen d'apaiser les tensions grandissantes dans la région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Quinlan de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et des efforts qu'il déploie à la tête du Comité.

L'Iran viole depuis longtemps et de manière irréfutable ses obligations relatives à son programme nucléaire. Comme nous l'a signalé le mois dernier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, l'Iran ne démontre pas une volonté véritable de répondre aux exigences de l'Agence et du Conseil dans le domaine nucléaire. Le dernier rapport du Directeur général montre une fois encore que l'Iran poursuit ses activités interdites à un rythme effréné.

L'Iran a accumulé un stock de plus de 6 300 kilos d'hexafluorure d'uranium enrichi à 3,5 % ainsi que 182 kilos enrichis à 20 %. Il a installé sur ses sites

plusieurs centaines de centrifugeuses modernes. Au lieu de chercher les moyens d'apaiser les tensions et de créer un climat de confiance, l'Iran a annoncé qu'il prévoyait de construire de nouvelles centrales nucléaires et usines d'enrichissement. Le Directeur général de l'AIEA affirme maintenant qu'il est essentiel et urgent que l'Iran coopère véritablement avec l'Agence sur les questions concernant une possible dimension militaire de son programme nucléaire. Pourtant, l'Iran refuse de répondre aux demandes légitimes de l'AIEA pour obtenir des informations supplémentaires.

Compte tenu de cette évolution, le Comité des sanctions contre l'Iran doit poursuivre ses efforts en redoublant de vigueur. Le Comité doit accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final (voir S/2013/331, annexe). Le Comité doit également résoudre le problème du flux continu d'armes, d'assistance militaire, de conseillers et de formateurs en provenance d'Iran à destination de groupes en Syrie, au Liban, à Gaza, au Yémen, en Iraq et au-delà. Pas plus tard qu'en janvier dernier, l'Iran a été pris en train d'acheminer des missiles sol-air portatifs tirés à l'épaulé, des explosifs de forte intensité et d'autres armes au Yémen. Cet acte va au-delà de la simple violation des sanctions; il s'agit d'une agression qui vise à compromettre la transition au Yémen. Le Comité et le Conseil de sécurité doivent réagir en conséquence.

Téhéran fournit depuis longtemps des armes au Gouvernement d'Al-Assad en sachant que celui-ci les utilisera pour massacrer le peuple syrien. L'Iran envoie également des armes et du matériel de plus en plus sophistiqués au Hezbollah, son partenaire de longue date en matière de terrorisme, qui ne se cache pas d'intervenir dans le conflit interne en Syrie, ainsi qu'à d'autres groupes meurtriers, notamment Al-Jaysh Al-Sha'bi. Le Conseil doit s'employer avec une urgence renouvelée à mettre un terme à l'assistance militaire que fournit l'Iran au Hezbollah et à d'autres groupes terroristes armés, et également se pencher sur la question des répercussions qu'ont les actions de l'Iran

sur les droits souverains d'autres pays, en particulier le Liban.

L'Iran a également procédé au lancement de missiles balistiques en violation flagrante de la résolution 1929 (2010). Tant que des doutes subsisteront sur les intentions nucléaires de l'Iran, celui-ci devra respecter toutes ses obligations en vertu des résolutions du Conseil, notamment l'interdiction catégorique du lancement de tels missiles imposée par la résolution 1929 (2010). En bref, le Comité ne peut se permettre de poursuivre comme si de rien n'était. Les violations commises par l'Iran doivent être traitées avec le plus grand sérieux si nous voulons espérer trouver des solutions durables aux conflits qui touchent le Moyen-Orient.

Tandis que le Conseil s'efforce de lutter contre les nombreuses violations commises par l'Iran, les États-Unis demeurent convaincus que la diplomatie fondée sur des principes est le meilleur moyen d'éliminer de manière globale et pacifique les menaces que fait peser l'Iran sur la paix et la sécurité internationales. Il revient à l'Iran de démontrer sa bonne foi. Après des mois de tergiversations, nous exhortons l'Iran à prendre des mesures sérieuses et crédibles pour dialoguer de manière constructive. Tant que l'Iran ne sera pas prêt à examiner sur le fond tous les aspects des propositions formulées par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, nous demeurerons déterminés à accroître son isolement et les pressions exercées. La pleine mise en œuvre des sanctions peut montrer à l'Iran ce qu'il en coûte de refuser d'honorer ses obligations internationales et prouver à ses dirigeants qu'il existe clairement une autre voie plus constructive.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 35.*